

## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 MARS 2016

L'an deux mille seize, le trente et un mars à 19 heures 30, le conseil municipal de la Commune de Saint-Jean-sur-Couesnon, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr Pierre PRODHOMME, Maire.

### Membres Présents :

Mrs Pierre PRODHOMME, David LEBOUVIER, Emmanuel ROCHELLE, Joël PRIGENT, Ludovic JALLOIN, Mmes Ramatoulaye ROGER, Corinne GILLETTE, Stéphanie BOBET, Mrs Gérard JOURDAN, Thomas GIDEL.

Membres absents excusés : Mme Valérie BARON et Mr David CHIDENNE (pouvoir à Mme Corinne GILLETTE).

Mr Emmanuel ROCHELLE est désigné comme secrétaire de séance.

### DELIBERATION POUR AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT / BUDGET COMMUNE

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2015

➤ Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice

➤ Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de 364 772.22 €

Décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur)	234 103.45 €
Virement à la section d'investissement	
<b>RESULTATS DE L'EXERCICE : 2015 Excédent de Fonctionnement</b>	<b>130 668.77 €</b>
<b>CEDEMENT AU 31/12/2015 Affectation obligatoire</b>	
* à l'apurement du déficit (report à nouveau débiteur)	
* à l'exécution du virement à la section d'investissement (compte 1068)	
<b>Solde disponible affecté comme suit :</b>	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	304 615.63 €
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur) (ligne 002)	60 156.59 €
Si nécessaire, par prélèvement sur le report à nouveau créditeur pour	

### DELIBERATION POUR AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT / BUDGET ASSAINISSEMENT

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2015

➤ Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice

➤ Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de 10 550.49 €

Décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur)	0.00 €
Virement à la section d'investissement	
<b>RESULTATS DE L'EXERCICE : 2015 EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT</b>	10 550.49 €
<b>EXCEDENT AU 31/12/2015 Affectation obligatoire</b>	
* à l'apurement du déficit (report à nouveau débiteur)	
* à l'exécution du virement à la section d'investissement (compte 1068)	
<b>Solde disponible affecté comme suit :</b>	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	10 550.49 €
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur) (ligne 002)	0.00 €
Si nécessaire, par prélèvement sur le report à nouveau créditeur pour	

### **BUDGET PRIMITIF 2016 COMMUNE - ZAC DE LA PRAIRIE - ASSAINISSEMENT**

#### **BUDGET COMMUNE**

Le Conseil Municipal vote, à l'unanimité, le budget primitif 2016 de la Commune comme suit :

Section FONCTIONNEMENT : 710 000 €

Section INVESTISSEMENT : 928 000 €

#### **ZAC DE LA PRAIRIE**

Le Conseil Municipal vote, à l'unanimité, le budget annexe de la ZAC de la Prairie comme suit :

Section FONCTIONNEMENT : 71 900.30 €

Section INVESTISSEMENT : 0.00 €

#### **ASSAINISSEMENT**

Le Conseil Municipal vote, à l'unanimité, le budget assainissement comme suit :

Section FONCTIONNEMENT : 43 640.92 €

Section INVESTISSEMENT : 45 464.33 €

### **FISCALITE DIRECTE LOCALE 2016 : VOTE DES TAUX DES 3 TAXES**

Après avoir étudié plusieurs simulations pour obtenir un produit fiscal supplémentaire de 7 000 € en 2016, le conseil municipal, après délibération puis vote, décide d'augmenter les 3 taux de 2.64 % et fixe les nouveaux taux comme suit :

(9 Pour et 2 abstentions)

	Taux 2015	Taux 2016
Taxe d'habitation	14.00	14.37
Taxe foncière bâti	14.69	15.08
Taxe foncière non bâti	44.35	45.52

### **DEVIS de la Sté SOLFAB POUR LA CONSTRUCTION D'UNE 4<sup>ème</sup> CLASSE**

Après examen des différentes propositions et en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de retenir le devis de la Société SOLFAB de HERIC (44810) pour la fourniture et le montage d'un ensemble modulaire à l'école publique.

Cette dépense qui s'élève à 93 300 € H.T. est inscrite au budget primitif 2016 de la Commune.

### **CONVENTION SMICTOM - COLLECTE DES DECHETS**

Mr Joël PRIGENT présente à l'assemblée la convention pour l'implantation et l'exploitation de points d'apport volontaire pour la collecte des déchets. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve la convention du SMICTOM du Pays de Fougères et autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention.

### **DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ECOLE JEANNE MARIE LEBOSSE DE GOSNE**

Avis défavorable du Conseil municipal. Une aide financière est seulement attribuée à l'école de proximité de Saint-Aubin-du-Cormier.